

## Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Séance ordinaire du mardi 29 septembre 2015 à 19 h 00 au salon du personnel, pavillon Hertel

### PROCÈS-VERBAL

#### Ordre du jour

No	Sujet	Objet
1-	Ouverture de la séance a) Présence et quorum b) Choix d'un président ou d'une présidente c) Accueil des nouveaux membres d) Secrétariat	Constat Choix Accueil Information
2-	Questions du public (15 minutes)	Information
3-	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
4-	Adoption du procès-verbal du 16 juin 2015	Adoption
5-	Suivis au procès-verbal	Informations
6-	Correspondance :	Information
7-	Travaux du conseil : a) Calendrier des rencontres du C.É. b) Règles de régie interne du conseil c) Activités éducatives complémentaires d) Activités du service de garde lors des journées pédagogiques e) Règles de régie interne du service de garde f) Campagne de financement pour l'Halloween g) Comité utilisateur du service de garde	Adoption Adoption Approbation Approbation Approbation Approbation Approbation
8-	Affaires nouvelles : a) Liste des membres du C.É. b) Formulaires : Dénonciation d'intérêts et Autorisation pour site web c) Formation pour les membres du C.É. d) Dates de remise des communications aux parents	Informations
9-	Rapports : a) De la déléguée au comité de parents de la CSP b) Des enseignants c) Du service de garde	Informations
10-	Varia : a) b)	Information
11-	Levée de l'assemblée	Adoption

#### Présences :

Brigitte Caron, Marie-Ève Charbonneau, Isabelle Claveau, Alain Croteau, Renée Fortin, Chantal Labelle, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Yanik Lussier, Aline Marchand, Guylaine Parent, Marie-Chantal Paris, Marie-Ève Racine, David Soucy et Marilynne Vigneault.

#### 1. Ouverture de la séance

##### a) Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Chantal Labelle, directrice, ouvre la séance à 19 h 04 après avoir constaté qu'il y a quorum. Elle explique que pour avoir

quorum, il faut la présence de 8 membres dont 4 parents. Elle remercie les membres de leur participation à la réussite des élèves.

#### **b) Choix d'un président ou d'une présidente**

Madame Chantal Labelle explique le fonctionnement des élections au poste de président du C.É.

Madame Isabelle Claveau propose madame Brigitte Caron.

Madame Brigitte Caron est élue par acclamation au poste de présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2015-2016.

**Approuvé à l'unanimité.**

**Résolution CÉ 15/16-001**

#### **c) Accueil des nouveaux membres**

Madame Brigitte Caron se présente et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, à savoir : mesdames Aline Marchand et Marie-Ève Racine.

#### **d) Secrétariat**

Conformément à l'article 69 de la LIP, la direction d'établissement désigne madame Renée Fortin pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement. Aucune opposition.

### **2. Questions du public**

Aucun public

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour ci-dessus est proposée par madame Marilyne Vigneault et appuyée par madame Annie Lajoie

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16 – 002**

### **4. Adoption du procès-verbal du 16 juin 2015**

Il est proposé par monsieur Alain Croteau et appuyé par Renée Fortin d'adopter le procès-verbal du 16 juin tel que déposé.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16– 003**

### **5. Suivis au procès-verbal**

- Point 5.8.b) Lignage de la cour d'école : le lignage a été fait juste à temps pour la rentrée des élèves. Dès réception de la facture, elle sera envoyée à Kino Québec pour recevoir leur subvention de 750 \$. Madame Labelle réunira le comité « cour d'école » pour voir la suite à donner pour l'embellissement de la cour d'école.
- Point 5.11.a) Land'Art : jeudi 15 octobre en après-midi, la classe de Marie-Hélène (602) et de Dominique Pothier (504) participeront à l'activité.
- Point 9.b) Échéancier sommaire pour la révision du Projet éducatif : les moyens de pression des enseignants font en sorte que ceux-ci ne participent qu'aux comités conventionnés (C.É., C.E.E.). Cela veut dire qu'ils ne participeront pas au comité pilotage pour la révision du projet éducatif. Devant cette contrainte, si nous voulons avancer dans ce dossier, une partie du travail peut se faire quand même (ex. : sondage aux parents) et des points peuvent être apportés au C.É. Ce point sera remis à la prochaine réunion.
- Point 9.c) Moyens de pression : cela se passe relativement bien. Nous sommes un peu au ralenti dans les activités éducatives. Les enseignants respecteront leurs 32 heures sans causer de préjudice aux élèves.

- Cour de natation : il n'y en a pas de prévu pour cet automne dû à la complexité d'organisation trop tôt en début d'année.

## 6. Correspondance :

Aucun point.

## 7. Travaux du conseil

### a) Calendrier des rencontres du C.É.

2 propositions sont suggérées aux membres par la direction :

Proposition #1 : 8 rencontres régulières qui débuteront à 19 h 00 à 21 h 00

Proposition #2 : 11 rencontres régulières qui se dérouleront de 16 h 30 à 18 h 00

Mardi 29 septembre 2015

Mardi 13 octobre 2015

Mardi 17 novembre 2015

Mardi 15 décembre 2015

Mardi 26 janvier 2016

Mardi 2 février 2016

Mardi 8 mars 2016

Mercredi 30 mars 2016 \* (au besoin)

Mardi 5 avril 2016

Mardi 10 mai 2016

Mardi 14 juin 2016

Il est proposé par Chantal Labelle et appuyé par madame Marilyne Vigneault d'adopter la proposition #1 : 8 rencontres régulières qui dérouleront de 19 h 00 à 21 h 00 ainsi que les dates de rencontre suggérées en enlevant celle du 26 janvier.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16 – 004**

### b) Règles de régie interne du conseil

Les membres ont reçu les règles de régie interne par courriel.

Quelques modifications sont apportées aux règles de régie interne, à savoir :

Point 3. Avis de convocation : ... transmis aux membres au moins **trois (3) jours** afin de traduire ce qui se fait vraiment en réalité...

Point 4. Ouverture des séances – Parole au public : ... à toute personne qui en fera la demande. **Un maximum de deux (2) minutes par intervenant est accordé.**

Point 8. Questions techniques (code Morin) – Dépôt d'une proposition : **Advenant une situation exceptionnelle, une approbation à une proposition pourrait être demandée par courriel.**

Il est proposé par madame Marie-Ève Racine, appuyé par madame Aline Marchand, d'adopter les règles de régie interne du conseil avec les modifications apportées.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16-005**

À titre informatif, madame Chantal Labelle dépose un résumé des pouvoirs du Conseil d'établissement.

### c) Activités éducatives complémentaires

Les membres ont reçu par courriel les activités éducatives complémentaires.

### Frais d'encadrement adoptés le 28 avril 2015

#### III- ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

1. La participation obligatoire de l'élève à une activité est gratuite. Néanmoins, une contribution volontaire peut être acceptée.
2. La participation facultative de l'élève entraîne que l'activité n'est pas indispensable à l'atteinte des objectifs d'un programme et que les frais encourus sont exigibles.
3. La participation facultative de l'élève fait en sorte que le contenu de l'activité ne peut devenir un objet d'évaluation.
4. Les activités éducatives complémentaires sont soumises en globalité aux parents du degré lors de la première rencontre pour approbation. Un minimum de 80 % des parents est demandé pour approbation par le conseil d'établissement.
5. Toutes activités comme les classes rouges, blanches ou vertes, ainsi que les voyages à la capitale provinciale ou nationale, doivent avoir plus de 80 % de l'assentiment des parents des groupes concernés.
6. Le conseil d'établissement se réserve le droit d'accepter une activité en cours d'année si celle-ci est offerte à l'école gratuitement ou si plus de 80 % des parents de la classe concernée ont accepté de défrayer les coûts.

Chaque enseignant a la latitude de choisir les activités éducatives complémentaires afin d'enrichir le programme.

Madame Marilynne Vigneault propose, appuyé par monsieur Yanik Lussier, que les activités éducatives complémentaires qui respectent les principes d'encadrement des frais chargés aux parents, adoptés le 28 avril 2015, soient approuvées.

**À l'unanimité.**

**Résolution CÉ 15/16-006**

#### Activités hors classe

**PRÉAMBULE** Tout au long de l'année scolaire, il arrive que des enseignants désirent ajouter, avec leurs activités classe, des activités hors de la classe et sans frais.

**CONSIDÉRANT** que tous les déplacements à l'extérieur de l'école doivent être approuvés par le conseil d'établissement pour approbation;

**CONSIDÉRANT** que les enseignants doivent informer la direction de leurs déplacements à l'extérieur de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur David Soucy, appuyé par madame Isabelle Claveau, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** en bloc les activités hors-classe n'ayant aucuns frais et où l'on peut se rendre en marchant telles que : - Le musée d'arts, la bibliothèque municipale, la piscine municipale, l'école secondaire Ozias-Leduc, les parcs, le quartier, etc.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16-007**

#### d) Activités du service de garde lors des journées pédagogiques

Les membres ont reçu par courriel les activités du service de garde lors des journées pédagogiques.

Les membres apprécient le bel effort du service de garde pour diminuer les coûts chargés aux parents.

Un ajout sera fait sur la lettre d'inscription aux journées pédagogiques ainsi que dans l'Info-Fil informant les parents qu'il n'y a pas d'autobus scolaire lors des journées pédagogiques.

Il est proposé par madame Marilyne Vigneault et appuyé par madame Marie-Chantal Paris, d'approuver les activités du service de garde lors des journées pédagogiques pour l'année 2015-2016.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16 – 008**

**e) Règles de régie interne du SDG**

Madame Annie Lajoie dépose à nouveau les règles de régie interne, car quelques modifications y ont été apportées notamment en lien avec les frais chargés aux parents aux journées pédagogiques.

Il est proposé de mettre dans l'Info-Fil, lorsqu'il y a des journées pédagogiques que le parent doit s'assurer que l'éducatrice en place soit avisée de l'arrivée de l'enfant, car il n'y a pas de brigadier et aucun appel n'est fait aux parents si l'élève ne se présente pas à la journée pédagogique.

Il est proposé par madame Marie-Chantal Paris et appuyé par madame Marie-Ève Racine d'approuver les règles de régie interne du service de garde avec l'ajout mentionné plus haut.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16 – 009**

**f) Campagne de financement pour l'Halloween**

Nous avons reçu 2 demandes :

Leucan ainsi que la Fondation J'ai faim à tous les jours. La Fondation J'ai faim à tous les jours a offert l'an dernier des repas à 5 élèves de l'école et en offrira autant cette année.

Il est proposé par madame Chantal Labelle et appuyé par madame Renée Fortin d'approuver la campagne de financement J'ai faim à tous les jours pour l'Halloween.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16 – 010**

**g) Comité utilisateur du service de garde**

Il est proposé par madame Anne Lebrun, appuyé par madame Marie-Chantal Paris de mettre sur pied un comité utilisateur du service de garde. La composition souhaitée serait :

- 1 parent du préscolaire et 1 par cycle
- La technicienne du service de garde
- 1 membre du C.É.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16 – 011**

Madame Chantal Labelle vérifiera pour l'encadrement du service des dîneurs pour déterminer si les parents utilisateurs de ce service peuvent participer à ce comité. Elle informera les membres.

Un courriel sera envoyé aux parents utilisateurs ainsi qu'aux parents des élèves transférés pour connaître leur intention d'y participer. S'il y a plus de parents que le nombre demandé, ils seront invités à venir à une rencontre où ils éliront les membres.

**8. Affaires nouvelles :**

**a) Liste des membres du C.É.**

La liste des membres circule afin de valider l'information.

**b) Formulaire : Dénonciation d'intérêt et Autorisation pour site web**

Madame Chantal Labelle explique l'importance de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt s'il y a lieu et l'autorisation pour la divulgation de renseignements personnels sur le site web de l'école.

### **c) Formation pour les membres du C. É.**

- 2 nov.  
Le rôle, les pouvoirs et le mode de fonctionnement d'un conseil d'établissement
- 9 nov.  
Les rôles respectifs du président du conseil d'établissement et du directeur d'établissement (réservée aux présidents et aux directeurs des établissements)
- 4 mai  
Le budget de l'école – les rôles du conseil d'établissement

La feuille d'inscription circule pour que les membres intéressés s'inscrivent.

### **d) Dates de remise des communications aux parents**

Les membres ont reçu par courriel le calendrier de remise de bulletins 2015-2016. Dans le cadre des moyens de pression, Madame Labelle explique que la première communication aux parents sera remise au plus tard le 22 octobre prochain au lieu du 15 octobre tel que prescrit. Les parents d'élèves de la 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année ont également reçu les dates des épreuves imposées par la CSP et par le MEESR au mois de mai et de juin 2016. À moins d'un événement justifié (hospitalisation, etc.) l'absence d'un élève à ces dates lui méritera un zéro « 0 ». Nous sommes les gardiens de l'assiduité à l'école.

## **9. Rapports :**

### **a) De la personne déléguée au comité de parents de la Commission scolaire.**

Il n'y a pas encore eu de réunion au comité de parents de la CSP. Par contre, madame Anne Lebrun s'informe si les enseignants participeront à la chaîne humaine prévue le 1<sup>er</sup> octobre devant l'école. Les enseignants répondent que ce moyen n'a pas été retenu.

### **b) Des enseignants**

La rentrée s'est bien déroulée. Il est mentionné que notre école s'est classée au 14<sup>e</sup> rang au Québec au niveau des écoles favorisées en lien avec la réussite des élèves. Nous avons exactement 700 élèves inscrits.

### **c) Du service de garde**

Aucun point.

## **10. Bons coup!**

Plus de 200 enfants inscrits à la Course folle de la rentrée organisée par l'O.P.P. Une belle réussite qui a permis d'amasser environ 1 400 \$.

## **11. Varia**

Aucun point.

## **12. Levée de l'assemblée**

Tous les sujets ayant été épuisés, madame Annie Lajoie propose d'adopter la levée de l'assemblée à 21 h 02.

**À l'unanimité.**

Chantal Labelle  
Directrice

Brigitte Caron  
Présidente

Renée Fortin  
Secrétaire